



CCAS
COMPTE
ADMINISTRATIF
2024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriam GUTIEREZ.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :

Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC

Mme CALERO, Mme BRISA

Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Madame Myriam GUTIEREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31,

Considérant que le Compte Administratif du CCAS reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif, des Décisions Modificatives qui s'y rattachent,

Considérant que les écritures de l'exercice 2024 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale sont conformes en tous points au Compte de Gestion,

Considérant que les opérations budgétaires de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants, en € T.T.C. :

BUDGET PRINCIPAL 2024	DÉPENSES	RECETTES
REALISATIONS 2024 SECTION FONCTIONNEMENT	640 457,87	591 765,35
Excédent de fonctionnement 2023 reporté (compte 002)		63 238,59
REALISATIONS 2024 SECTION INVESTISSEMENT	2 707,52	1 987,53
Résultat d'investissement 2023 reporté (compte 001)		1205,75
Restes A Réaliser (RAR) Investissement 2024 à reporter en 2025	974,87	0,00
TOTAL (réalisations + reports + RAR) 2024	644 140,26	658 197,22
RESULTAT CUMULE DE CLÔTURE 2024	14 056,96	



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 2

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, tel que présenté,
- donner quitus à Monsieur le Président pour sa gestion de l'exercice 2024,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Le Président quitte la séance et ne participe pas au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ d'approuver le Compte Administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, tel que présenté,
- ➔ donner quitus à Monsieur le Président pour sa gestion de l'exercice 2024,
- ➔ d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Myriam GUTIEREZ
Vice-Présidente du CCAS,



M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

